

Burundi/Référendum : L'OLUCOME dénonce l'utilisation des biens de l'Etat

@rib News, 05/05/2018 COMMUNIQUE DE PRESSE N° 005./OLUCOME/05/2018 PORTANT SUR L'UTILISATION ILLEGALE DES VEHICULES ET DES FONDS DE L'ETAT LORS DE LA CAMPAGNE REFERENDAIRE DE LA CONSTITUTION AU BURUNDI « Les biens publics sont sacrés et inviolables. Chacun est tenu de les respecter scrupuleusement et de les protéger. Chaque Burundais a le devoir de défendre le patrimoine de la nation.

Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation, ou tout autre acte qui porte atteinte au bien public est réprimé dans les conditions prévues par la loi. » (Art 69 de la Constitution) « À prohiber l'utilisation des fonds acquis par des pratiques illégales et de corruption pour financer les partis politiques » (art 10 alinéa 1 de la Convention de l'union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption). 1. L'Observatoire de contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) est tellement frappé de se rendre compte que le parti au pouvoir CNDD-FDD utilise les véhicules et les fonds publics au cours de la campagne référendaire de la Constitution du Burundi. En effet, cette campagne a débuté le 1er mai pour se clôturer le 14 mai 2018 selon le décret portant ouverture de la campagne électorale pour le référendum constitutionnel du 17 mai 2018. En guise de rappel, l'OLUCOME a déploré maintes reprises le travail du Gouvernement en place sur l'amendement de la Constitution burundaise car la décision de l'amendement de cette constitution a émané d'une seule partie en conflit ignorant les autres parties en conflit dans la crise burundaise de depuis avril 2015. Pour dire que cette décision n'est pas venue d'un consensus de tous les protagonistes dans le conflit burundais mais plutôt d'une seule partie qui est le Gouvernement en place et ses alliés. Lire l'intégralité du Communiqué

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});